

ÉTUDES | NOUVELLE- AQUITAINE

NOVEMBRE 2025 N°57

FICHES FILIÈRES

Filière caprins

(mise à jour avec les données disponibles au 1^{er} novembre 2025)

La Nouvelle-Aquitaine est la principale région française productrice de lait et de fromages de chèvre. Le département des Deux-Sèvres détient près de la moitié du cheptel régional. Les exploitations livrant leur lait en laiterie prédominent, mais celles fabriquant leurs fromages à la ferme s'organisent et progressent. Les principales productions des laiteries sont des fromages affinés industriels, dont en particulier la bûchette pur chèvre. La production de fromages sous signe de qualité progresse avec la création de l'AOC du Mothais-sur-feuille, seconde appellation de la région avec l'AOP Chabichou du Poitou. La part de la production bio diminue depuis quelques années.

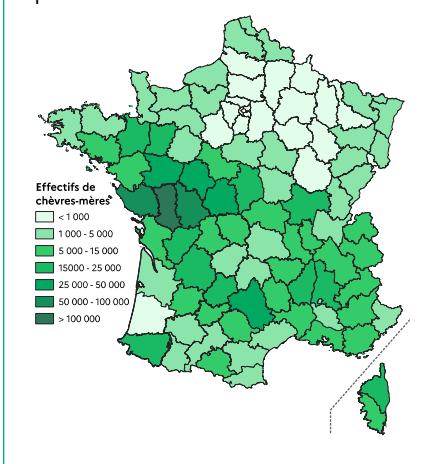
Les résultats économiques des exploitations caprines sont mitigés, reposant en partie sur des aides en diminution.

L'interprofession se regroupe en une entité multi-régionale : l'ANICAP.

1 – Le cheptel est concentré géographiquement, les modes d'élevages sont diversifiés

Carte 1 – Une concentration du cheptel dans quelques départements

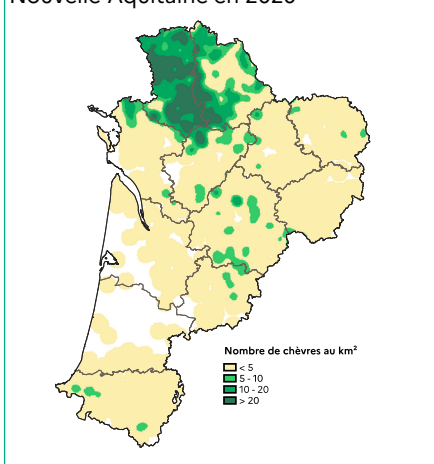
Répartition du cheptel de chèvres par département en 2024



Source : Agreste – SAA 2024 | traitement Sriset

Carte 2 – Une zone de production concentrée au nord-ouest de la région

Densité de répartition des chèvres en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Source : Agreste – RA 2020 | traitement Sriset

Le cheptel est fortement concentré, et en baisse sur 15 ans

La Nouvelle-Aquitaine compte plus de 283 000 chèvres en 2024, soit 31 % de l'effectif total de France. L'élevage de caprins est présent dans tous les départements, mais il est

particulièrement important dans le nord de la région : près de la moitié du cheptel (44 %) se trouve dans les Deux-Sèvres, et un quart (23 %) dans la Vienne.

Après une forte augmentation du cheptel caprin jusqu'en 2010, il

connaît une crise de surproduction qui entraîne une diminution de 15 % du nombre d'animaux élevés entre 2010 et 2015 (contre 11 % en France). S'est ensuite suivie une période de stabilisation entre 2015 et 2022, marquée par une très faible baisse de seulement 0,1 %.

Cependant, depuis 2022, le cheptel caprin est de nouveau en baisse (de 5,9 %) dans la région, bien que celle-ci soit inégale selon les départements. Les deux départements concentrant plus de 60 % du cheptel caprin régional — les Deux-Sèvres et la Vienne — enregistrent chacun une baisse de 9,3 % entre 2020 et 2024. À l'inverse, les effectifs caprins des Pyrénées-Atlantiques poursuivent leur progression, avec une augmentation de plus de 13 % en 2024 par rapport à 2022.

De 2010 à 2024, le cheptel a diminué de 17 % sur la région.

Une forte chute du nombre d'exploitations caprines

Le nombre d'exploitations élevant des chèvres a quant à lui diminué de 35 % entre les deux recensements agricoles de 2010 et 2020.

En 2020, on dénombre environ 1 700 exploitations possédant au moins une chèvre, dont un peu plus de 1 000 en comptent au moins 25.

Le nombre d'exploitations détenant moins de 25 chèvres — seuil permettant de prétendre à l'aide caprine de la Politique Agricole Commune — reste élevé au regard du total régional. Ces structures, qualifiées de non professionnelles, sont plus de 500 en Nouvelle-Aquitaine, soit 31 % des exploitations possédant des chèvres. Elles ne regroupent toutefois qu'environ 1 % du cheptel régional. La majorité des exploitations (40 %) détiennent entre 50 et 300 chèvres, tandis que les plus grandes unités, celles de plus de 500 chèvres, concentrent à elles seules 30 % du cheptel régional.

Près de 2 000 exploitants ou co-exploitants dirigent les exploitations caprines. Leur âge moyen est de 47 ans, il était de 45 ans en 2010. Ils sont en moyenne plus jeunes que pour l'ensemble des exploitants de Nouvelle-Aquitaine (52 ans).

Les responsables d'exploitations élevant au moins 25 chèvres sont globalement plus jeunes que ceux de l'ensemble des exploitations de Nouvelle-Aquitaine : en 2020, 23 % avaient moins de 40 ans contre 16 % pour l'ensemble des exploitations.

Cependant, l'avenir reste fragile, ils sont 32 % à avoir plus de 55 ans au recensement de 2020, autant d'exploitations qui pourraient donc envisager de prendre leur retraite d'ici 2030.

Tableau 1 – Des effectifs concentrés dans les Deux-Sèvres

Effectifs caprins en 2024

	Chèvres	Total caprins	Part régionale (total caprins)
16 - Charente	16 930	25 110	6 %
17 - Charente-Maritime	11 790	16 520	4 %
19 - Corrèze	3 010	4 300	1 %
23 - Creuse	7 780	10 930	3 %
24 - Dordogne	21 610	32 660	8 %
33 - Gironde	1 430	1 890	0 %
40 - Landes	670	931	0 %
47 - Lot-et-Garonne	7 850	15 050	4 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	15 920	21 470	5 %
79 - Deux-Sèvres	127 510	189 660	44 %
86 - Vienne	60 470	99 250	23 %
87 - Haute-Vienne	8 030	10 520	2 %
Nouvelle-Aquitaine	283 000	428 291	100 %
France métropolitaine	912 185	1 322 037	
<i>Part de la région dans la France</i>	31 %	32 %	

Source : Agreste – SAA 2024

Tableau 2 – Un tiers des exploitations de la région sont dans les Deux-Sèvres

Exploitations élevant des chèvres au 1^{er} janvier 2020

	Nombre d'exploitations	Ayant au moins 25 chèvres	Nombre de chèvres	Part régionale (nombre d'exploitations)
16 - Charente	114	84	19 900	7 %
17 - Charente-Maritime	86	56	12 878	5 %
19 - Corrèze	85	16	2 924	5 %
23 - Creuse	93	36	6 732	5 %
24 - Dordogne	165	95	21 591	10 %
33 - Gironde	61	7	1 362	4 %
40 - Landes	30	5	653	2 %
47 - Lot-et-Garonne	67	33	6 674	4 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	218	71	10 381	13 %
79 - Deux-Sèvres	470	423	141 458	28 %
86 - Vienne	214	189	66 475	13 %
87 - Haute-Vienne	100	29	6 983	6 %
Nouvelle-Aquitaine	1 703	1 044	298 011	100 %
France métropolitaine	9 957	5 613	919 296	
<i>Part de la région dans la France</i>	17 %	19 %	32 %	

Source : Agreste – RA 2020

Tableau 3 – Moins de 10 % des exploitations possèdent 30 % du cheptel

Répartition des exploitations selon leur cheptel de chèvres mères

Nombre de chèvres par exploitation	Nombre d'exploitations	part des exploitations	Nombre de chèvres	part des chèvres
moins de 25	531	31 %	3 473	1 %
de 25 à 49	128	8 %	4 612	2 %
de 50 à 99	172	10 %	12 201	4 %
de 100 à 199	291	17 %	43 187	14 %
de 200 à 299	219	13 %	52 511	18 %
de 300 à 399	152	9 %	51 606	17 %
de 400 à 499	90	5 %	39 593	13 %
plus de 500	120	7 %	90 828	30 %

Source : Agreste – RA 2020

Un élevage organisé autour des prairies et des cultures

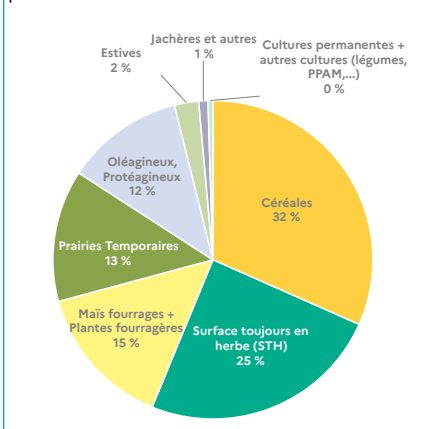
Les quelque 1 000 exploitations de la région possédant au moins 25 chèvres occupent une superficie agricole utilisée (SAU) de 113 000 ha.

Cette surface globale a diminué de 8 % entre 2010 et 2020. L'assolement moyen en céréales a diminué légèrement de 36 % à 32 %. À l'inverse, la part des surfaces en plantes fourragères a triplé, passant de 5 % à 15 %.

Près de 45 % de la SAU est consacrée aux cultures de céréales et oléoprotéagineux. Les prairies et plantes fourragères (y compris le maïs fourrage) occupent plus de la moitié de l'assolement (53 %).

Figure 1 – Un tiers de la surface est cultivée en céréales

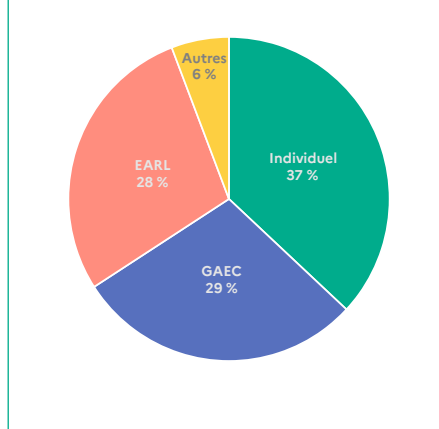
Répartition de la SAU dans les exploitations possédant au moins 25 chèvres



Source : Agreste – RA 2020

Figure 2 – Les exploitations caprines réparties en 3 statuts principaux

Statut juridique des exploitations détenant des chèvres en 2020



Source : Agreste – RA 2020

Le statut juridique des élevages caprins est de plus en plus diversifié.

La part d'exploitations individuelles a diminué de 44 % en 2010 à 37 % en 2020. Le statut de GAEC a pris du terrain sur celui de l'EARL. Il était de 23 % en 2020, contre 29 % à présent.

L'EARL, statut relativement peu utilisé en moyenne dans les exploitations de ruminants, reste important dans les élevages caprins, pour 28 % des exploitations.

2 – Une production laitière stable et spécialisée

Une production laitière principalement destinée à la transformation industrielle

Après la surproduction de 2010, la production régionale de lait de chèvre a diminué entre 2011 et 2013, avant de se stabiliser sur les années suivantes. Après un léger regain entre 2020 et 2022, la production est désormais en baisse. Le volume total de lait produit en 2024 est évalué à 237,4 millions de litres.

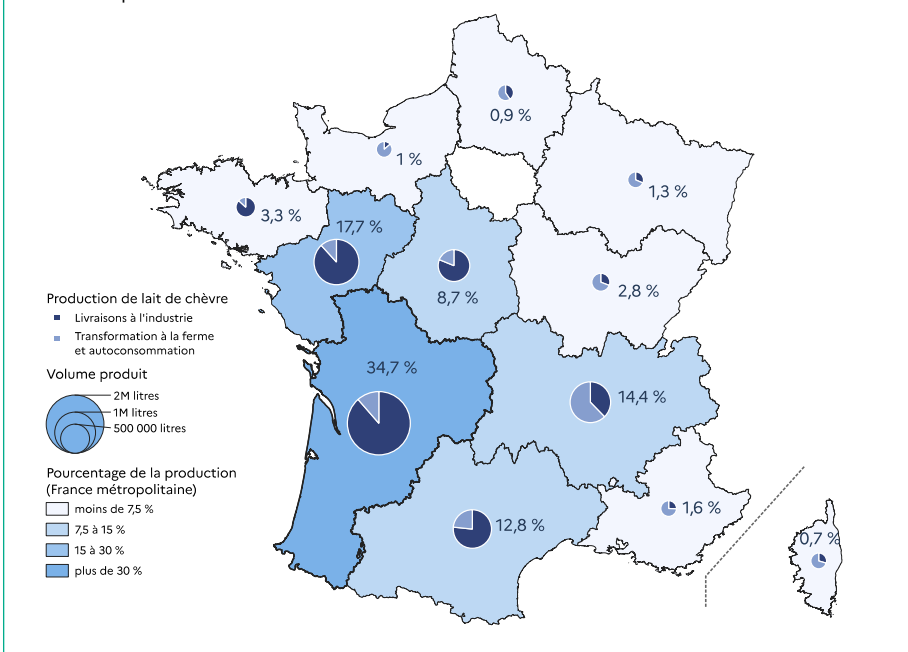
La majeure partie de cette production est destinée à l'industrie (88,6 % en 2024). La fabrication de produits fermiers progresse, tant en volume qu'en proportion de la production totale. Elle représentait 6 % en 2015, et atteint désormais 11 %, (27,1 millions de litres). La vente directe et l'autoconsommation de lait non transformé demeurent marginales, représentant environ 0,5 % de la production régionale selon les estimations.

Sur le plan national, la Nouvelle-Aquitaine se positionne comme la première région productrice de lait de chèvre, avec 31 % du cheptel et près de 35 % de la production laitière caprine de France métropolitaine.

Elle constitue également un acteur majeur pour l'approvisionnement industriel : avec 30,7 % du lait produit en France à destination de l'industrie et venant de Nouvelle-Aquitaine, soit près de 213 millions de litres

Carte 3 – La Nouvelle-Aquitaine assure plus d'un tiers des livraisons à l'industrie

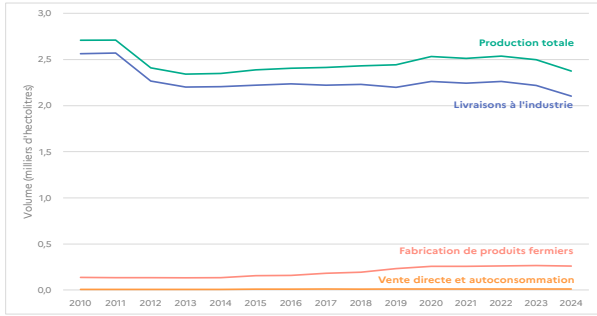
Production laitière et répartition régionale du lait de chèvre livré à l'industrie et transformé à la ferme en France métropolitaine



Source : Agreste – SAA 2024 | traitement Sriset

Figure 3 – Une production régionale en baisse depuis 2022, la fabrication de produits fermiers se maintient

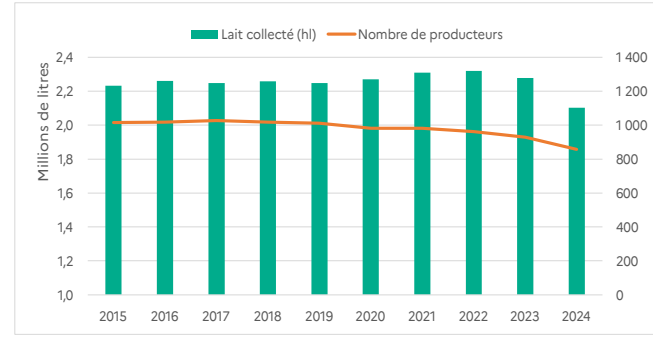
Evolution de la production de lait de chèvre selon la destination en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste – SAA 2010 – 2024

Figure 4 – Une production stable malgré un nombre de livreurs en baisse

Evolution du nombre de livreurs et du volume de lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste – SAA 2015 – 2024

Les Deux-Sèvres en première ligne et des disparités départementales

Les Deux-Sèvres (51,2 % du lait industriel) et la Vienne (22,1 %) dominent la production régionale, représentant ensemble 48,4 % du lait total. La région se distingue par une forte orientation industrielle : 89 % du lait produit (225 millions de litres) est livré aux laiteries, soit 43 % du lait caprin industriel français.

À l'inverse, dans les départements moins producteurs le lait est majoritairement transformé à la ferme, comme en Corrèze (88 % de transformation fermière), la Gironde (80,7 %) ou les Pyrénées-Atlantiques (avec 48,6 %).

De 2013 à 2022, la production de lait de chèvre en Nouvelle-Aquitaine faisait preuve d'une relative stabilité, avec des variations annuelles inférieures à 2 %. 2020 a été l'exception avec une hausse de 3,7 %. Depuis 2023, la production est en baisse, on constate en 2024 une diminution de 4,91 % du volume total produit.

Cette tendance cache des réalités contrastées selon la destination du lait. En effet, malgré une baisse globale de 6,4 % entre 2022 et 2024, la production fermière ne recule que légèrement de 1 %, tandis que les volumes livrés à l'industrie chutent

progressivement sur la période, avec une baisse globale de 7,1 %.

Ces évolutions varient également selon les départements. Les territoires de plus faibles volumes de production connaissent une dynamique inverse, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques (+37,2 %) et la Haute-Vienne (+30,6 %).

Baisse du nombre de livreurs

Le nombre de producteurs livreurs suit cette tendance baissière. Il diminue progressivement entre 2013 et 2023 (- 19 %), puis chute plus fortement entre 2023 et 2024 de 7,8 %. En 2024, 857 exploitants de la région ont livré du lait de chèvre.

Tableau 4 – 89 % du lait produit en Nouvelle-Aquitaine est livré à l'industrie

Volumes de lait de chèvre produit en Nouvelle-Aquitaine en 2024 (en hectolitres)

	Livraisons à l'industrie	Fabrications de produits fermiers	Vente directe et autoconsommation	Production finale	part livraison / production totale
16 - Charente	120 880	14 840	39	135 759	89 %
17 - Charente-Maritime	80 570	11 000	0	91 570	88 %
19 - Corrèze	1 490	11 860	120	13 470	11 %
23 - Creuse	42 310	8 600	0	50 910	83 %
24 - Dordogne	162 370	34 050	1 300	197 720	82 %
33 - Gironde	910	3 910	24	4 844	19 %
40 - Landes	0	2 510	0	2 510	0 %
47 - Lot-et-Garonne	64 290	570	1 900	66 760	96 %
64 - Pyrénées-Atlantiques	40 520	39 810	1 650	81 980	49 %
79 - Deux-Sèvres	1 076 180	67 000	5 280	1 148 460	94 %
86 - Vienne	465 010	49 610	1 060	515 680	90 %
87 - Haute-Vienne	47 980	16 010	580	64 570	74 %
Nouvelle-Aquitaine	2 102 510	259 770	11 953	2 374 233	89 %
France métropolitaine	5 058 233	1 750 179	33 290	6 841 702	74 %
Part de la région dans la France	41,6%	14,8%	35,9%	34,7%	

Source : SAA 2024

3 – Une industrie de transformation très concentrée

Trois groupes majoritaires

Trois entreprises drainent la majeure partie des volumes laitiers caprins de Nouvelle-Aquitaine :

- Eurial, la branche lait de la coopérative Agrial, avec notamment la marque Soignon, est leader sur le marché français, Cinq établissements dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne et trois autres extérieurs à la région participent de ce résultat ;
- la fromagerie de Riblaire à Saint-Varent (79), rattachée à Lactalis (marque Président) ;
- la fromagerie Lescure de Saint-Loup-Lamairé (79), rattachée au groupe Savencia (marques Chavroux, Saint-Loup).

D'importants flux interrégionaux

En 2024, la Nouvelle-Aquitaine illustre un déséquilibre marqué entre ses exportations et ses importations de lait caprin. La région n'exporte qu'une faible part de sa production : 0,94 % (2,08 millions de litres) vers les Pays de la Loire et 2,7 % (5,95 millions de litres) vers le Centre-Val de Loire. À l'inverse, elle importe massivement du lait depuis ses voisines : 84,4 % de la production des Pays de la Loire (90,34 millions de litres), 29,3 % de celle du Centre-Val de Loire (14,47 millions de litres) et 66,6 % de celle de l'Occitanie (45,66 millions de litres). Ces flux confirment son statut de pôle de transformation majeur.

Malgré ces échanges interrégionaux, 95,1 % du lait produit en Nouvelle-Aquitaine y est transformé, soulignant une filière caprine solidement implantée et une valorisation locale prédominante. Ce taux élevé reflète à la fois la capacité industrielle de la région et la proximité entre zones de production et de transformation.

Les bûchettes en première ligne

Les principales productions de Nouvelle-Aquitaine, en volume, sont les fromages issus de laiteries industrielles. La bûchette de chèvre est le produit phare de la région : 97 % de la production nationale provient de Nouvelle-Aquitaine. Ce sont ainsi près de 45 500 tonnes de bûchettes produites en 2024 dans la région. Cela représente plus de la moitié (54 %) de la production régionale de produits transformés.

Les autres productions sont plus diversifiées. La bûche à découper est

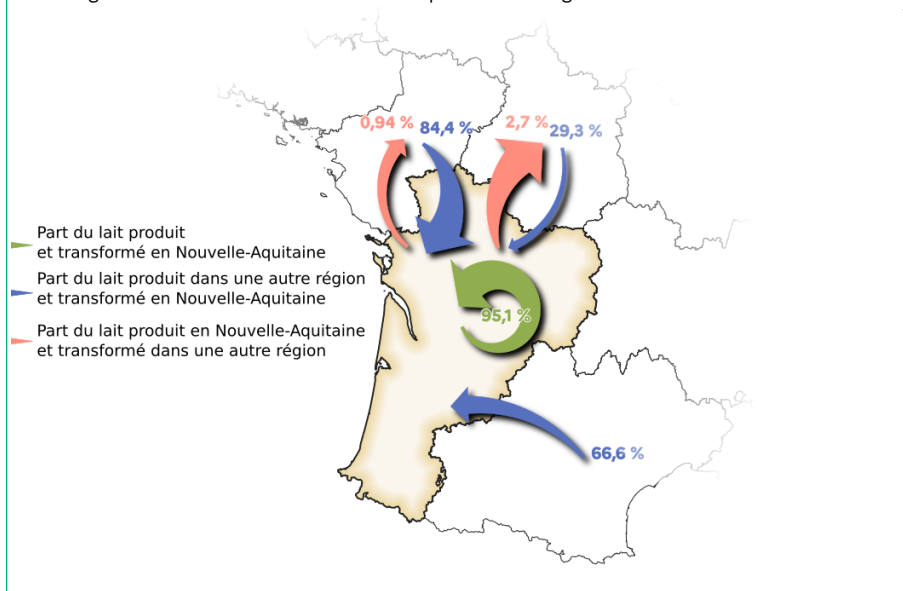
la seconde production de la région, pour 7 800 tonnes, suivie du fromage frais à tartiner, 5 700 tonnes produites en 2024.

La production industrielle de fromage frais de chèvre dits « traditionnels » a baissé de plus d'un tiers entre 2015 et 2024.

La fabrication de yaourts et lait fermentés à base de lait de chèvre est en forte augmentation. Cette production apparaît dans la région en 2018 et a pratiquement triplé de volume depuis, dépassant les 1 900 tonnes en 2024.

Carte 4 – Des flux inégaux, une faible exportation mais une forte importation de lait depuis les régions limitrophes de la Nouvelle-Aquitaine

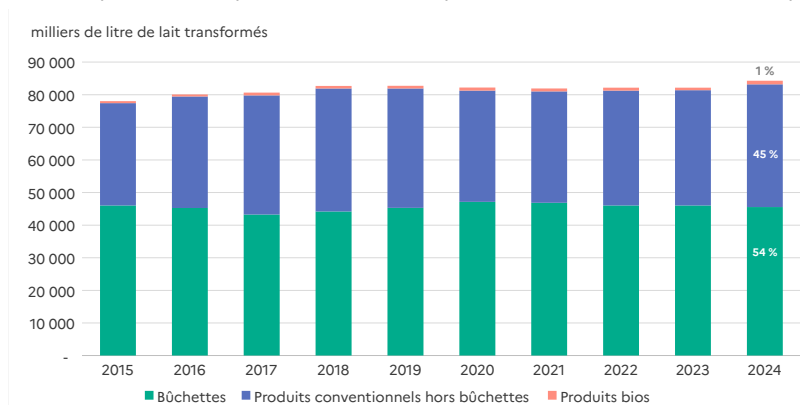
Flux corrigé de lait de chèvre entre la Nouvelle-Aquitaine et les régions voisines en 2023



Source : Agreste – Enquête annuelle laitière 2023

Figure 5 – Une activité de transformation stable sur 10 ans

Évolution de la production de produits transformés à partir de lait de chèvre en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste – Enquête mensuelle laitière 2015 – 2024

4 – Une baisse des aides animales avec la nouvelle PAC 2024-2027

En 2024, 1 075 exploitations caprines de Nouvelle-Aquitaine ont fait la demande des aides PAC. Parmi elles, 1 066 ont pu en bénéficier avec en moyenne 34 469 € perçus par exploitation. Par rapport à 2022, le budget total des aides PAC pour les exploitations caprines de Nouvelle-Aquitaine a diminué de près de 8,5 %, et de plus de 10 % pour les seules aides animales.

Au sein du premier pilier, les aides découplés (non dépendantes du type de production) regroupent le paiement de base, le paiement éco-régime, le paiement redistributif et l'aide aux jeunes agriculteurs. Ces aides apportent la majeure partie du montant de ces aides avec 31 072 € par bénéficiaire soit 66 % des aides perçues par bénéficiaire.

A cela s'ajoute les aides couplées (végétales et animales), directement liées à la détention d'animaux d'élevage, constituant près d'un quart des aides.

L'aide caprine représente 42 % des aides couplées et la moitié des aides couplées animales. Fixée à 14,56 € par tête en 2024, et avec plus de 275 000 chèvres engagées, cette aide s'élève à 3,75 millions d'euros pour l'ensemble de la région.

Tableau 5 – Les demandes issues des Deux-Sèvres représentent près de la moitié des demandes d'aides caprines de Nouvelle-Aquitaine

Demandes d'aides caprines par département en 2024

	Nombre de demandes	Effectif engagé	Montant des aides caprines
16 - Charente	75	17 309	248 845
17 - Charente-Maritime	49	11 489	165 185
19 - Corrèze	24	2 443	34 915
23 - Creuse	46	7 534	105 126
24 - Dordogne	103	23 263	313 813
33 - Gironde	14	974	13 898
40 - Landes	7	379	5 095
47 - Lot-et-Garonne	41	8 173	116 794
64 - Pyrénées-Atlantiques	140	14 837	214 011
79 - Deux-Sèvres	360	125 326	1 683 810
86 - Vienne	162	56 093	724 627
87 - Haute-Vienne	54	8 540	119 520
Nouvelle-Aquitaine	1 075	276 360	3 745 639

Source : ASP

Ainsi, l'aide caprine est versée aux exploitations possédant un cheptel d'au moins 25 chèvres, et est plafonnée à 400 chèvres, avec application de la transparence GAEC. Sont comptabilisées comme « chèvres » les femelles ayant mis-bas ou de plus d'un an.

Au sein du deuxième pilier, l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) a apporté un complément de revenu relativement faible par rapport à 2022 (-69 %), notamment pour les Pyrénées-Atlantiques, avec une

chute remarquable de plus de 80 % sur deux ans, alors que les aides MAEC ont quant à elle augmenté de plus de 25 %

Les aides du second pilier restent relativement faibles, représentant en moyenne 3 398 € par bénéficiaire.

Entre 2022 et 2024, et avec les changement de règles de la PAC 2023-2027, le montant des aides animales a baissé en moyenne de 5,6 % pour les bénéficiaires de l'aide caprine, dont 3,7 % pour les aides caprines. Les aides découplées ont quant à elle augmenté de 6,5 %.

Tableau 6 – Le premier pilier compte pour près de 90 % des subventions, les aides découplées pour près des deux tiers

Principales aides PAC perçues par les bénéficiaires de l'aide caprine en 2024 en Nouvelle-Aquitaine

	Premier pilier			Deuxième pilier				Total
	Aides couplées végétales	Aides couplées animales	Aides découplées	ICHN	Bio (conversion + maintien)	MAEC	Assurance récolte	
16 - Charente	152 252	374 303	1 408 366	196 468	120 910	97 797	13 936	2 364 032
17 - Charente-Maritime	105 576	260 810	1 113 579	171 648	1 644	182 432	6 795	1 842 485
19 - Corrèze	8 144	54 466	223 434	33 286	20 923	2 647	1 137	344 037
23 - Creuse	29 029	378 360	1 018 901	113 237	49 290	20 284	0	1 609 100
24 - Dordogne	257 232	449 378	1 908 938	219 548	233 975	31 256	16 484	3 116 810
33 - Gironde	5 652	92 751	204 900	13 783	10 641	15 613	0	343 340
40 - Landes	1 049	14 289	34 036	0	4 166	0	0	53 540
47 - Lot-et-Garonne	52 448	143 888	477 237	22 184	46 029	6 489	0	748 276
64 - Pyrénées-Atlantiques	22 115	757 113	2 020 317	246 179	50 569	19 961	1 807	3 118 062
79 - Deux-Sèvres	681 803	3 237 959	10 045 847	55 301	201 983	542 191	72 111	14 837 196
86 - Vienne	462 936	1 054 630	4 664 428	103 719	252 329	98 820	20 701	6 657 563
87 - Haute-Vienne	52 345	289 438	1 064 500	156 142	88 079	56 577	2 839	1 709 920
Nouvelle-Aquitaine	1 830 581	7 107 385	24 184 483	1 331 495	1 080 538	1 074 067	135 810	36 744 361

Source : ASP

5 – Des résultats économiques faibles malgré une forte production

En 2023, le RICA recense 37 exploitations caprines spécialisées de taille moyenne à grande en Nouvelle-Aquitaine. Elles comptent en moyenne 55 UGB caprines (environ 366 têtes) pour 82 ha de SAU, soit un chargement de 0,67 UGB/ha.

La SAU comme les cheptels sont plus faibles dans les autres régions, avec un chargement de 0,51 UGB/ha. La production brute standard (PBS) atteint en moyenne 252 534 € dans la région, soit un niveau deux fois supérieur aux autres régions.

Le lait constitue la principale ressource des élevages caprins, représentant plus de 80 % de la production brute (recalculée à partir de la somme de toutes les productions brutes des exploitations).

La vente de viande (chevreaux, chèvres de réforme) ne pèse que 5 %. La vente de céréales occupe une place plus importante en Nouvelle-Aquitaine (8 %, 14 779 €) contre 5 % (10 620 €) dans les autres régions.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) des fermes caprines de Nouvelle-Aquitaine en 2023 s'avère légèrement inférieur (- 1,2 %) à celui des autres régions, en raison de charges d'approvisionnement très élevées : près de 50 % de la production contre 36,8 % ailleurs.

Tableau 8 – Des exploitations caprines plus chargées en Nouvelle-Aquitaine que dans les autres régions

Caractéristiques des élevages et charges d'alimentation

Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en caprins (€)	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions
ETP non salariés	1,22	1,63
SAU en ha	82	58
UGB caprines	55	29
SAU/ETP non salarié	67	36
UGB/ETP non salarié	45	18
UGB/ha	0,67	0,51
Charges aliments concentrés caprins	6 342	6 117
Charges aliments grossiers caprins	67 488	24 750
Frais d'aliments / UGB caprine	1 352	1 052

Source : Agreste – RICA 2023

Tableau 7 – Les résultats comptables des élevages caprins de Nouvelle-Aquitaine sont inférieurs à ceux des autres régions

Principaux agrégats comptables des exploitations spécialisées caprins en 2023

Moyenne par exploitation moyenne ou grande spécialisée en caprins (€)	Nouvelle-Aquitaine	Autres régions
Produit brut standard	252 534	130 372
dont produit brut lait de chèvre	228 361	148 964
dont produit brut animaux	14 779	10 620
dont produit brut céréales	24 158	8 464
Production de l'exercice	284 327	179 327
- Charges approvisionnement	137 577	65 975
- Autres charges	111 941	69 912
= Valeur ajoutée	72 973	62 742
+ Subventions	32 626	24 697
+ Indemnités assurances	1 676	1 144
- Fermages et loyers	9 450	5 386
- Impôts et taxes	1 879	1 217
= Excédent brut d'exploitation (EBE)	69 603	70 466
- Dotations aux amortissements	38 381	30 356
≈ Résultat d'exploitation	31 470	40 420
- Charges financières	5 246	3 025
+ Produits financiers	284	286
= Résultat courant avant impôt (RCAI)	26 508	37 682
RCAI par ETP non salarié	21 728	23 118

Source : Agreste – RICA 2023

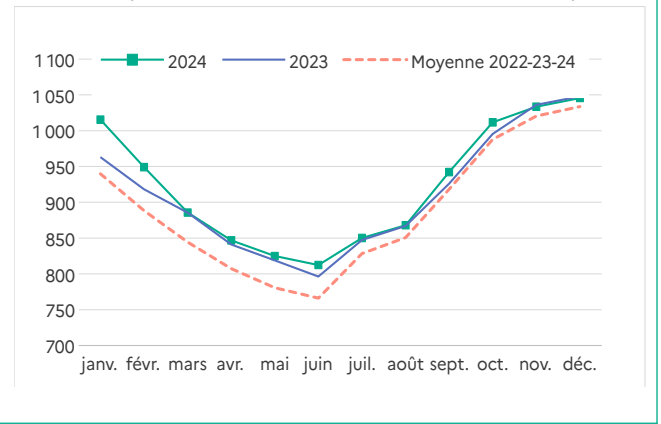
Les coûts d'alimentation des caprins sont, en 2024, très élevés (avec environ 1 352 €/UGB contre 1 052 €/UGB dans le reste du pays).

Les dotations aux amortissements, également élevées en Nouvelle-Aquitaine, réduisent de manière significative le résultat courant des exploitations de la région. Elles atteignent en moyenne 38 381 €, soit plus de 55 % du résultat courant.

Le résultat courant par ETP s'établit à 21 728 € pour les exploitations de la région (6 % de moins que dans les autres régions), soit 1,06 SMIC (valeur brute indexée au 01/01/23).

Attention, la taille réduite de l'échantillon et son renouvellement important n'autorisent pas une analyse plus poussée de l'évolution de ces résultats économiques, et ne portent que sur les données de l'année 2023.

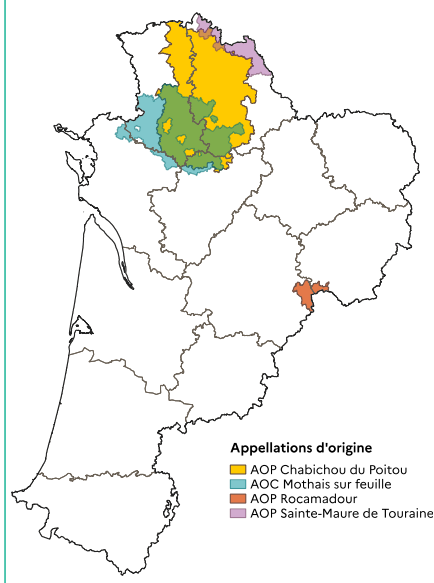
Figure 6 – Le prix du lait stable entre 2023 et 2025
Evolution du prix du lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste – EML 2022-2024

6 – Une faible part de la production sous signe de qualité et en agriculture biologique

Carte 5 – Les fromages de chèvres sous appellation d'origine en Nouvelle-Aquitaine



Source : INAO – traitement Sriset

Une nouvelle appellation en Nouvelle-Aquitaine

Historiquement, la Nouvelle-Aquitaine ne comptait qu'une seule production fromagère sous signe officiel de qualité : l'AOP Chabichou du Poitou, malgré la présence de nombreux fromages typiques (feuille du Limousin, cabécou du Périgord, tomme de chèvre des Pyrénées...).

Depuis le 21 novembre 2024, une nouvelle AOC renforce l'offre régionale : le Mothais-sur-feuille, fromage de chèvre au lait cru affiné sur feuille de châtaignier.

Traditionnellement produit à La Mothe-Saint-Héray, sa zone s'étend au sud des Deux-Sèvres et aux départements voisins. Sa production atteint près de 300 tonnes, pour une quinzaine de producteurs et cinq ateliers.

La dynamique autour de l'agriculture biologique en baisse

Au niveau national, la Nouvelle-Aquitaine confirme son rôle de région majeure en agriculture biologique dans la filière caprine.

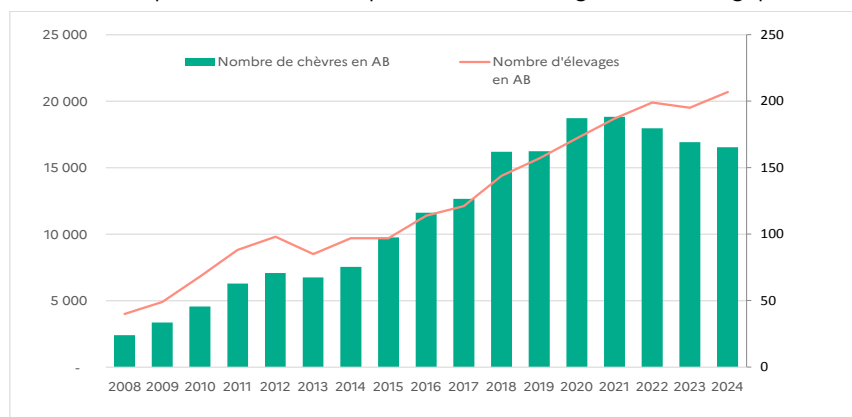
Avec 207 exploitations certifiées AB en 2024, soit une progression de 6 % par rapport à 2023, elle se classe au 3^e rang derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes (380 exploitations et 21 097 chèvres) et l'Occitanie (346 exploitations et 19 774 chèvres). En effectifs, elle occupe la 4^e place avec 16 542 chèvres certifiées, un cheptel en recul de 12 % depuis 2021, derrière ces deux régions et les Pays de la Loire (16 623 chèvres).

À l'échelle régionale, la Dordogne demeure le premier département en cheptel biologique, totalisant 4 200 chèvres en 2024 (25,4 %), même si elle enregistre une baisse très marquée de 17,6 % sur un an. Les Deux-Sèvres et la Vienne montrent au contraire une dynamique positive : les premiers atteignent 3 607 chèvres (21,8 %, +3,6 %) et la seconde 3 090 chèvres (18,7 %, +3,3 %). Ce rééquilibrage territorial traduit une redistribution progressive des élevages bio au sein de la région.

Comme dans les autres filières laitières, la production caprine AB a connu une forte expansion jusqu'en 2021, dépassant les 65 000 hl de lait livrés à l'industrie. Mais cette tendance s'est nettement inversée à partir de 2022. En 2024, les volumes livrés n'atteignaient plus que 43 093 hl, soit une baisse de 34 % par rapport à 2021. Le nombre de livreurs suit la même trajectoire, tombant à 29 éleveurs en 2024, soit près de 41 % de moins qu'en 2021, confirmant un recul structurel de la production biologique caprine régionale.

Figure 7 – Le nombre d'éleveurs caprins bio augmente, mais le cheptel n'évolue plus

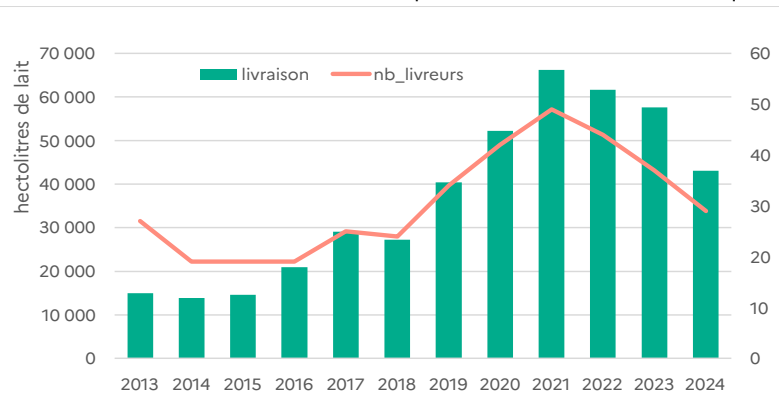
Évolution des exploitations et du cheptel de chèvres en agriculture biologique



Source : Agence Bio 2008-2024

Figure 8 – Les volumes collectés en bio progressaient jusqu'en 2021

Évolution de la collecte de lait de chèvre bio pour l'industrie en Nouvelle-Aquitaine



Source : EML 2013-2024

7 – Une consommation en baisse du lait de chèvre mais un maintien sur les produits transformés

La consommation nationale de lait de chèvre et de produits laitiers à base de lait de chèvre a été marquée par la crise sanitaire due au Covid-19, puis la montée de l'inflation depuis 2022. L'indice des prix à la consommation « lait, fromage et oeufs » a subi une hausse en 2022, fortement accentuée en 2023, mais tend à diminuer depuis juillet 2024.

Les conséquences de ces prix élevés sont principalement une baisse des volumes consommés et des modifications des habitudes de consommation de la population (baisse de gamme, repli sur des produits courants).

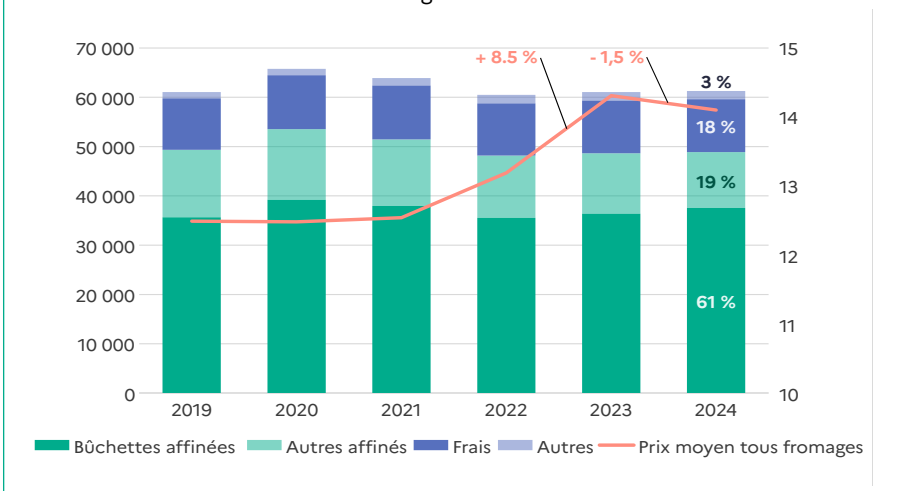
Déjà en baisse depuis 2018, la consommation de lait de chèvre a diminué de 15,1 % entre 2023 et 2024. Le prix moyen du lait pour le consommateur continue d'augmenter pour tout type de lait (+2,3 % en moyenne en 2024), et notamment pour le lait de chèvre (+3,9 %).

La consommation de fromages de chèvres est quant à elle à la hausse depuis 2023. En 2024, les achats de fromages frais de chèvre ont progressé de 0,4 %, stimulés par augmentation de la fréquence d'achat (+ 1 %), et les achats de fromages affinés de chèvre ont progressé de 0,5 % par rapport à 2023.

Cette hausse a été permise par une consommation dynamique des bûchettes en 2024 (+ 3,2 %), représentant 61,2 % du marché total des fromages de chèvre.

Figure 9 – La baisse de la consommation s'accroît avec la hausse des prix

Évolution de la consommation de fromages de chèvre en France entre 2017 et 2022



Source : FranceAgriMer, d'après Kantar World Panel

Les produits ultra-frais à base de fromage de chèvre (yaourts, fromages, desserts) sont cependant toujours en baisse, d'environ 20 % entre 2019 et 2024. Le taux de pénétration¹ des produits ultra-frais de chèvre a diminué de 14,1 % en 2021 à 11,7 % en 2024.

En 2024 en France, les fromages de chèvres représentent 7,2 % du total des achats des fromages, en tonnage, pour 8,6 % en valeur. La consommation reste dominée par les fromages au lait de vache (88,9 % du tonnage pour 85,3 % de la valeur).

En 2024, la consommation de fromages de chèvre en France est en légère hausse depuis 2022. Elle dépasse 61 000 tonnes. Loin derrière celle de fromage au lait de vache (758 000 t) elle devance toujours celle de fromages au lait de brebis, qui ne cesse de diminuer (27 000 tonnes en 2024).

Après deux années de forte hausse, le prix moyen des fromages au lait de chèvre baisse 1,5 % en 2024.

Ainsi, si la consommation en volume achetée a légèrement augmenté (+0,4%) entre 2023 et 2024 en France, le montant total dépensé est à la baisse de 1,1 %, avec 864 166 milliers d'euros dépensés par les ménages pour les fromages de chèvre.

La consommation de lait de chèvre est majoritairement concentrée sur le sud de la France, la consommation des bûchettes de chèvres, produit phare de la production néo-aquitaine, touche quant à elle l'ensemble du territoire national. Les fromages de chèvre AOP sont quant à eux majoritairement consommés dans le centre.

¹ Le taux de pénétration correspond au nombre de français ayant consommé le produit par rapport à l'ensemble de la population.

8 – La France est le premier producteur européen de lait de chèvre

Avec plus d'un milliard de caprins élevés dans le monde en 2024, près de la moitié se trouvent en Afrique (Asie (46 %) et au sud de l'Asie (27 %). Ces caprins peuvent être élevés pour la viande, le lait ou les poils (laine cachemire par exemple). Les chèvres laitières sont principalement réparties entre l'Afrique (43 %) et le sud de l'Asie (34 %). L'Europe se positionne à la quatrième place avec plus de 10 millions de chèvres, soit 5 % du cheptel mondial.

Au niveau mondial, en 2024, la production de lait de chèvre atteint 20,9 millions de tonnes, dont plus de 12 millions (58 %) en Asie, 4,5 millions en Afrique (22 %) et 3 millions (14 %) en Europe. De même que pour le lait, la production de viande caprine se concentre majoritairement dans les pays d'Asie et d'Afrique. Néanmoins, l'Europe a la production de lait par chèvre la plus importante en comparaison avec les autres régions du monde.

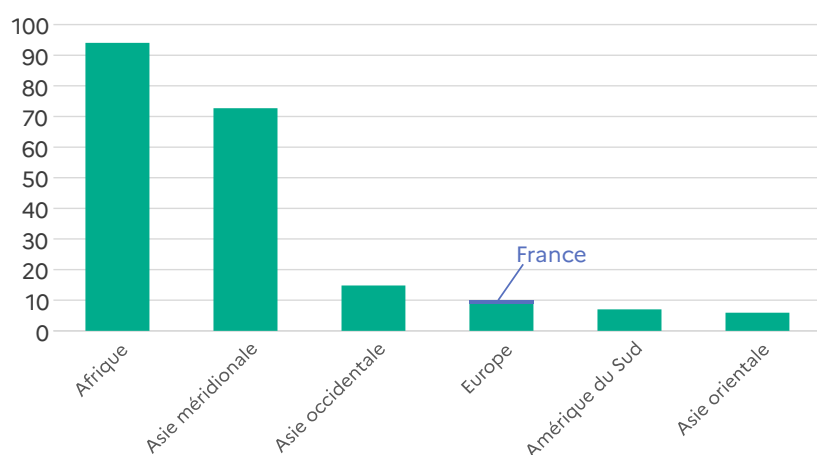
Au niveau mondial, la France représente à elle seule plus de 3 % de la production totale. Au niveau européen, en 2023, la France est le premier pays producteur de lait de chèvre (29 % de la production), suivie par l'Espagne, les Pays-Bas, la Grèce et la Roumanie. À eux 5, ils concentrent 90 % de la production de lait de l'Union européenne.

Glossaire

AB : Agriculture Biologique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
ASP : Agence de Services et de Paiement
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
EAL : Enquête Annuelle Laitière
EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
EML : Enquête Mensuelle Laitière
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

Figure 10 – Le cheptel laitier mondial majoritairement présent en Afrique et Asie

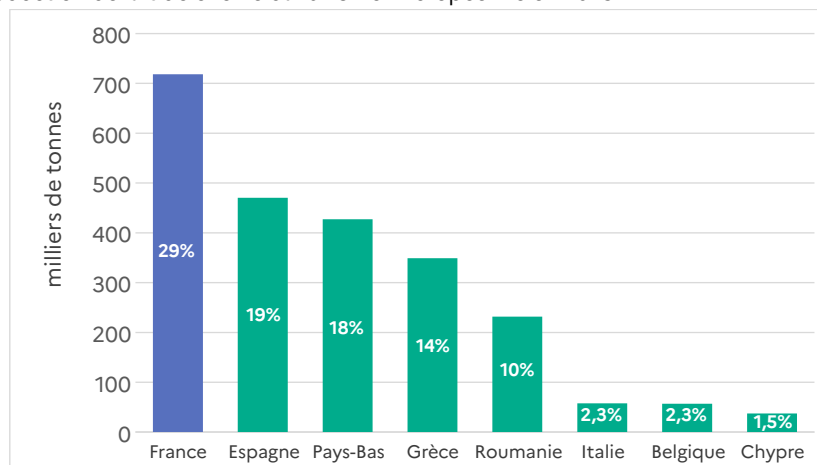
Répartition du cheptel mondial de chèvres laitières dans les principales régions d'élevage en 2023 (en millions de têtes)



Source : FAO

Figure 11 – Cinq pays produisent plus de 90 % du lait de chèvre de l'UE

Production de lait de chèvre dans l'Union Européenne en 2023



Source : Eurostat

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
OP : Organisation de Producteurs
PAC : Politique Agricole Commune
PBS : Production Brute Standard
RA : Recensement Agricole
RCAI : Résultat Courant Avant Impôt
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

SAA : Statistique Agricole Annuelle
SAU : Superficie Agricole Utilisée
UE : Union Européenne
UGB : Unité Gros Bétail²

² Le coefficient de conversion entre UGB caprins et têtes varie selon la catégorie d'animaux et le type d'exercice. Un équivalent moyen de 0,15 UGB par tête a été retenu dans le cadre de cette fiche.

Organisation de la filière caprins en Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 1er janvier 2025, la région Nouvelle-Aquitaine ne compte plus qu'une seule interprofession pour la filière caprine : l'ANICAP Nouvelle-Aquitaine (qui était anciennement séparée en deux organisations : le Brilac et le Cilaisud Caprin).

Cette fusion a permis de renforcer la cohérence territoriale et la gouvernance de la filière, en regroupant les actions de promotion, de soutien à l'installation et d'accompagnement des éleveurs dans un cadre unique. Elle a aussi favorisé l'harmonisation des priorités, notamment autour de la transition agroécologique, de l'autonomie alimentaire et du bien-être animal, tout en optimisant l'usage des ressources financières et administratives.

Avec une interprofession unifiée, la filière gagne en visibilité et en poids institutionnel, facilitant le dialogue avec les pouvoirs publics et la mise en œuvre de programmes régionaux ambitieux.

En recherche et développement, les acteurs majeurs sont l'Institut de l'élevage et l'Inrae, qui pilotent ensemble l'unité mixte technologique (UMT) sur l'élevage des chèvres : « Systèmes Caprins Durables de Demain », créée le 1er janvier 2019. Basée à Poitiers-Lusignan. Cette UMT travaille désormais sur l'adaptation des systèmes d'élevage au changement climatique.

Carte 6 – Organisation territoriale de l'ANICAP en France



Source : ANICAP

La filière est structurée au sein de plusieurs organisations régionales et départementales.

– **Les Chevriers de Nouvelle-Aquitaine & Vendée (ou FRCAP Fédération Régionale Caprine)** représentent les éleveurs caprins laitiers, fromagers, engraisseurs et transformateurs de viande caprine. C'est un partenaire des laiteries, des abatteurs de chevreaux, des administrations, des organisations consulaires, des associations et des collectivités territoriales. Cette structure assure depuis 2016 l'accompagnement technique des producteurs, de l'animation du Cluster REXCAP (Réseau d'Excellence Caprine), de la promotion de la production caprine et de la défense des intérêts des producteurs (laitiers, fromagers, chevreaux).

– **L'ALCO – Association des laiteries Coopératives** – représente le collège coopération au sein des interprofessions laitières régionales (CRIEL et ANICAP NA). Elle gère l'AOP Beurre Charentes-Poitou et dispose de deux laboratoires d'analyses dédiés au lait, aux fromages et aux produits laitiers.

– **Organisations de producteurs lait :**
– L'association caprine Atlantique-Poitou (79)

– Les Chevriers des Vignes (79)

– Association des éleveurs de chèvre livrant à Picandine (24)

– **Organisations de producteurs viande :**

– La CAVEB – Société coopérative Agricole des producteurs de viande (79)

– L'association des engraisseurs de chevreaux du Grand Ouest (79)

– Syndicat caprin de l'Argenais-Quercy (47)

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédacteur : Clément MORIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution – ISSN : 2543-6717 – © Agreste 2025